



Strasbourg le 30 septembre 2016

CDL-PL-OJ(2016)003ann
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

108^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 14 octobre 2016 (9h00-18h00) -
samedi 15 octobre 2016 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 14 octobre 2016**9h00-10h45***Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Coopération avec l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne**Suites données aux précédents avis et rapports de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2016\)035](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 13 octobre 2016.

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Onno Elderenbosch, Représentant permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Ágnes Kertész, Représentante permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe et avec Mme Amy P. Westling, Consule Générale, Observateur permanent adjoint des Etats-Unis auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Philippe Mahoux, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les avis sur la Turquie, sur l'Azerbaïdjan et sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (voir les points 13, 16 et 20), entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Philippe Receveur, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

8. Coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Rolf Wenzel, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, s'adressera à la Commission.

9. Coopération avec le Commissaire aux droits de l'homme

M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme, s'adressera à la Commission.

10. Coopération avec l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

M. Michael O'Flaherty, Directeur de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, s'adressera à la Commission.

11. Suites données aux précédents avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis et rapports suivants :

Liste des critères de l'Etat de droit ([CDL-AD\(2016\)007](#));

Avis final sur le projet révisé d'amendements à la Constitution concernant le système judiciaire (15 janvier 2016) de l'Albanie ([CDL-AD\(2016\)009](#));

Mémoire *Amicus Curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur l'action récursoire de l'Etat à l'encontre des juges ([CDL-AD\(2016\)015](#));

Avis conjoint sur le projet de loi portant modification du code électoral de la République de Moldova ([CDL-AD\(2016\)021](#)); (voir également [CDL-REF\(2016\)053](#));

Avis sur le projet de loi modifiant et complétant la Constitution (dans le domaine judiciaire) de la République de Bulgarie ([CDL-AD\(2015\)022](#));

Mémoire *Amicus Curiae* sur la compatibilité du choix de la date de la fête de la Republika Srpska avec le principe de non-discrimination ([CDL-AD\(2013\)027](#)).

Les projets d'avis sur la Pologne et sur l'Arménie (voir les points 12 et 15) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

12. Pologne

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Pologne et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)029](#)) sur la Loi sur le Tribunal constitutionnel de la Pologne ([CDL-REF\(2016\)052](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Cleveland, de M. Frendo, de M. Grabenwarter, de M. Scholsem et de M. Tuori. Ce projet d'avis fait suite à l'avis sur les amendements à la loi du 25 juin 2015 relative au Tribunal Constitutionnel de la Pologne adopté à la 106^e session plénière ([CDL-AD\(2016\)001](#)). La sous-commission sur la justice constitutionnelle examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 13 octobre 2016.

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

13. Turquie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Turquie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2016\)033](#)) sur la suspension de l'article 83 de la Constitution de la Turquie (inviolabilité parlementaire) ([CDL-REF\(2016\)056](#) ; voir

également le document [CDL-REF\(2016\)055](#)), rédigé sur la base des observations de M. Frendo, de M. Meridor, de Mme Omejec, de M. Scholsem et de M. Tuori. La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 13 octobre 2016.

14. Albanie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire amicus curiae ([CDL\(2016\)031](#)) pour la Cour constitutionnelle de l'Albanie sur la restitution des biens ([CDL-REF\(2016\)049](#)), rédigé sur la base des observations de M. Aurescu, de M. Grabenwarter et de Mme Hermanns.

15. Arménie

La Commission est invitée à entériner le deuxième avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2016\)008](#)) sur le projet de code électoral de l'Arménie tel que modifié le 30 juin 2016 ([CDL-REF\(2016\)044](#) ; voir également les documents [CDL-REF\(2016\)042](#) et [043](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Biglino, de M. Tanchev et de M. Vollan (expert de la Commission de Venise) ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Conformément à la décision prise lors de la 107^e session plénière, ce projet d'avis préliminaire conjoint a déjà été rendu. La Commission a entériné le premier avis préliminaire conjoint sur le projet de code électoral de l'Arménie dans sa version du 18 avril 2016 à sa 107^e session plénière ([CDL-AD\(2016\)19](#)).

Mme Arpine Hovhannisyanyan, Ministre de la Justice de l'Arménie, informera la Commission sur les développements relatifs au code électoral.

16. Azerbaïdjan

En la présence de M. Shahin Aliyev, Chef du Département de la législation et de l'expertise juridique, Administration du Président de l'Azerbaïdjan, la Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2016\)010](#)) sur le référendum proposant des amendements à la Constitution de l'Azerbaïdjan ([CDL-REF\(2016\)054](#)), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de Mme Bazy-Malaurie, de M. Gonzalez Oropeza, de M. Hoffmann-Riem, de M. Kang et de M. Tuori. Le Bureau a autorisé que cet avis préliminaire soit rendu sous la responsabilité des rapporteurs.

13h00-14h30

Déjeuner

14h30-16h00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

17. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire amicus curiae ([CDL\(2016\)032](#)) pour la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine sur le mode d'élection des délégués à la Chambre des peuples du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2016\)050](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Scholsem et de M. Vilanova Trias. La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce mémoire amicus curiae lors de sa réunion du 13 octobre 2016.

18. République kirghize

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2016\)009](#)) sur le projet de loi "sur l'introduction d'amendements

et des modifications à la Constitution" de la République kirghize ([CDL-REF\(2016\)051](#)), rédigé sur la base des observations de M. Endzins, de M. Esanu, de M. Harutyunyan et de Mme Khabrieva. Le Bureau a autorisé que cet avis préliminaire soit rendu sous la responsabilité des rapporteurs.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite) Rapports et études Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>

19. Espagne

Le Bureau a décidé de reporter l'examen du projet d'avis sur les amendements à la Loi organique sur le Tribunal constitutionnel de l'Espagne à une session ultérieure.

20. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2016\)030](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le Code électoral de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" tel qu'amendé le 9 novembre 2015 ([CDL-REF\(2016\)020](#)), rédigé sur la base des observations de M. Darmanovic, de M. Kask, de M. Vilanova Trias et de M. Donald Bisson (expert de l'OSCE/BIDDH).

21. Publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de déclaration interprétative du code de bonne conduite en matière électorale sur la publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections ([CDL\(2016\)034](#)).

22. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (13 octobre 2016)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 13 octobre 2016.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Les avis sur l'Arménie et sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ainsi que la déclaration interprétative sur la publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections seront traités sous les points 15, 20 et 21 ci-dessus.

19h45

Dîner à l'hôtel Papadopoli Venezia, Venise

[Lien au site web de l'hôtel Papadopoli Venezia](#)

Samedi 15 octobre 2016

9h00-10h30

*Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)
Coopération avec d'autres pays***23. Ukraine**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2016\)036](#)) de la Commission de Venise, de la Direction des droits de l'homme (DGI) et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi n° 3587 sur les garanties pour la liberté de réunion et sur le projet de loi n° 3587-1 sur les garanties pour la liberté de réunion en Ukraine ([CDL-REF\(2016\)046](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bazy-Malaurie, de M. Esanu et de M. Huseynov ainsi que des experts de la DGI et de l'OSCE/BIDDH.

24. Coopération avec d'autres pays*Japon*

M. Shinsuke Shimizu, Ambassadeur, Consul Général du Japon, est invité à informer la Commission de la coopération avec le Japon.

Maroc

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur la mise en œuvre des lois organiques marocaines sur le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et sur le statut des juges.

10h30-10h45

Pause-café

10h45-12h45

*Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays
Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise***25. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays***Géorgie*

M. George Papuashvili, Président sortant de la Cour constitutionnelle de la Géorgie, est invité à informer la Commission des développements constitutionnels récents en Géorgie.

Grèce

M. Alivizatos informera la Commission des développements constitutionnels récents en Grèce.

Monaco

M. Didier Linotte, Président du Tribunal suprême, est invité à informer la Commission des modifications récentes afférentes à l'organisation et au fonctionnement du Tribunal suprême de la Principauté de Monaco.

République slovaque

M. Ján Mazák, conseiller au Président de la République slovaque, est invité à informer la Commission sur les questions relatives à la nomination des juges de la Cour constitutionnelle de la République slovaque.

Royaume-Uni

M. Clayton informera la Commission des développements constitutionnels récents au Royaume-Uni.

26. Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner le projet de compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur la liberté d'expression ([CDL\(2016\)037](#)).

12h45-13h00	Session de clôture
-------------	--------------------

27. Autres questions

28. Dates des prochaines sessions

La dernière session de 2016 est confirmée comme suit :

109^e session plénière 9-10 décembre 2016

Le calendrier des sessions de 2017 est confirmé comme suit :

110 ^e session plénière	10-11 mars 2017
111 ^e session plénière	16-17 juin 2017
112 ^e session plénière	6-7 octobre 2017
113 ^e session plénière	8-9 décembre 2017

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques, auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)